

Ligne	Bureau des finances de										Cachet ou date d'arrivée									
1																				
2	Formulaire d'enregistrement au regard de la																			
3	TVA des entrepreneurs établis à l'étranger																			
4																				
5	1. Informations générales																			
6	1.1 Informations sur l'entreprise																			
7	Société (selon le registre du commerce)																			
8	ou, dans le cas d'un entrepreneur individuel :																			
9	Nom										Prénom									
10	Nom de naissance, le cas échéant																			
11	Profession exercée										Date de naissance (JJ/MM/AAAA)									
12	Numéro d'identification																			
13	Siège de la société ou lieu de résidence de l'entrepreneur individuel																			
14	Rue																			
15	Numéro de rue					Complément du numéro de rue					Complément d'adresse									
16	Code postal / Commune																			
17	État étranger																			
18	Commune différente de la direction, le cas échéant																			
19	Rue																			
20	Numéro de rue					Complément du numéro de rue					Complément d'adresse									
21	Code postal / Commune																			
22	État étranger																			
23	1.2 Entités et sociétés																			
24	L'entreprise est une entité ou une société établie à l'étranger.																			
25	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, merci de bien vouloir joindre le feuillet Entités et sociétés « FsEEBIKoeGes ».																			
26	1.3 Moyens de communication																			
27	Téléphone																			
28	Indicatif international					Indicatif national					Numéro d'appel									
29	Indicatif international					Indicatif national					Numéro d'appel									
30	Courrier électronique																			
31	Adresse Internet																			
32	Remarque : Si vous souhaitez consentir à l'envoi de courriers électroniques non cryptés par le bureau des finances, une déclaration de consentement fournie dans le Land compétent doit être envoyée séparément à cet effet (numéro 4).																			

Ligne
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

Nom
selon les lignes 7 et 9

1.4 Nature de(s) l'activité(s) exercée(s) en Allemagne (description exacte de la branche d'activité)

1.5 Conseil fiscal

Société

ou Nom Prénom

Rue

Numéro de rue Complément du numéro de rue Complément d'adresse

Code postal / Commune

État étranger, le cas échéant

Moyens de communication

Téléphone
Indicatif international Indicatif national Numéro d'appel

Indicatif international Indicatif national Numéro d'appel

Courrier électronique

La procuration séparée est jointe.

La présentation de la procuration se fait par la banque de données des procurations (article 80a du Code des impôts).

Ligne	Nom															
61	selon les lignes 7 et 9															
62	1.6 Mandataire habilité à recevoir des notifications															
63	<input type="checkbox"/> Le conseil fiscal figurant au point 1.5 est mandataire habilité à recevoir des notifications.															
64	ou															
65	Société															
66	ou															
67	Nom						Prénom									
68	Rue															
69	Numéro de rue				Complément du numéro de rue				Complément d'adresse							
70	Code postal / Commune															
71	État étranger, le cas échéant															
72	Moyens de communication															
73	Téléphone				Indicatif international				Indicatif national				Numéro d'appel			
74	Indicatif international				Indicatif national				Numéro d'appel							
75	Courrier électronique															
76	<input type="checkbox"/> La procuration de réception séparée est jointe.															
77	<input type="checkbox"/> La présentation de la procuration de réception se fait par la banque de données des procurations (article 80a du Code des impôts).															
78	Remarque : <i>Dans les cas visés à l'article 22f, paragraphe 1, phrase 2 de la loi sur la TVA, les entrepreneurs qui n'ont pas leur domicile, leur résidence habituelle, leur siège ou leur direction en République fédérale d'Allemagne, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État auquel l'accord sur l'Espace économique européen est applicable doivent désigner, lorsqu'ils demandent à être enregistrés à des fins fiscale, un mandataire habilité à recevoir des notifications en République fédérale d'Allemagne.</i>															
80	1.7 Coordonnées bancaires pour les remboursements d'impôts / le système de prélèvement SEPA															
81	Tous les remboursements d'impôts doivent être effectués sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes :															
82	IBAN (établissement bancaire national)															
83	D E															
84	Nom (établissement bancaire étranger)															
85	Adresse (établissement bancaire étranger)															
86	IBAN (établissement bancaire étranger)															
87	Code BIC / SWIFT (correspondant à la ligne 83)															
88	titulaire de compte différent(e), le cas échéant															
89	Titulaire du compte				selon la ligne 7 ou											
90	Souhaitez-vous participer au système de prélèvement SEPA , le mode de paiement le plus simple pour les deux parties (seulement pour un compte national) ?															
91	<input type="checkbox"/> Oui. Le mandat de débit SEPA rempli est joint.															

Ligne
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120

Nom
selon les lignes 7 et 9

1.8 Installations

Les installations fixes d'affaires ou installations suivantes sont gérées en **République fédérale d'Allemagne** (par exemple succursales, bureaux, usines, services de coordination, agences, bureaux de vente, comptoirs, ateliers, entrepôts, stocks en consignation) :

N° d'ordre	Description
0 0 1	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

N° d'ordre	Description
0 0 2	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

N° d'ordre	Description
0 0 3	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

N° d'ordre	Description
0 0 4	
Rue	
Numéro de rue	Complément du numéro de rue Complément d'adresse
Code postal	Commune
Téléphone	
Indicatif international	Indicatif national Numéro d'appel

Si le nombre d'installations est supérieur à quatre : Le feuillet séparé Installations (FsEEBIEinr) numéroté est joint.

Ligne	Nom																										
121	selon les lignes 7 et 9																										
122	1.9 Enregistrement à des fins fiscales en Allemagne																										
123	<input type="checkbox"/>	Non																									
124	<input type="checkbox"/>	Oui (merci de bien vouloir fournir les informations suivantes :)																									
125	<input type="checkbox"/>	Impôt sur le salaire	Bureau des finances de												Numéro fiscal												
126	<input type="checkbox"/>	Impôt sur les sociétés																									
127	<input type="checkbox"/>	Impôt sur le revenu																									
128	<input type="checkbox"/>	Taxe sur la valeur ajoutée																									
129	1.10 Durée de l'activité en République fédérale d'Allemagne																										
130	Début	(JJ.MM.AAAA)									Fin probable	(JJ.MM.AAAA)									Fin probable non connue	<input type="checkbox"/>	Oui				
131	1.11 Enregistrement fiscal à l'étranger																										
132	L'entreprise est enregistrée auprès des services fiscaux étrangers suivants :																										
133	Bureau des finances de																										
134	Numéro fiscal																										
135	Pour les entrepreneurs de l'UE :																										
136	Numéro d'identification TVA																								<input type="checkbox"/>	une attestation de domicile est jointe.	
137	Pour les entrepreneurs de pays tiers :																										
138	<input type="checkbox"/>	une attestation de domicile délivrée par l'autorité fiscale étrangère est jointe.																									
139																											
140																											
141																											
142																											
143																											
144																											
145																											
146																											
147																											
148																											
149																											
150																											

Ligne

151 **Nom**
selon les lignes 7 et 9

152 **2. Nature des chiffres d'affaires**

153 **2.1 Nature des chiffres d'affaires en Allemagne**

154 (Merci de bien vouloir joindre sur un feuillet séparé des explications détaillées des itinéraires des marchandises et des services !)

155 Livraisons de marchandises

156 Nature des marchandises :

157 Autres prestations

158 Nature des autres prestations :

159 Livraisons de travaux à façon conformément à l'article 3, paragraphe 4 de la loi sur la TVA (par exemple livraison **et** montage)

160 Services de voyage

161 **2.2 Les chiffres d'affaires sont réalisés pour le client suivant :**

162 Particuliers

163 Entrepreneurs (article 2 de la loi sur la TVA)

164 Personnes morales en tant que non-entrepreneurs

165 **2.3 En cas de livraisons, l'imposabilité en Allemagne résulte des motifs suivants :**

166 Mouvement de marchandises national

167 Livraisons intracommunautaires en provenance d'Allemagne

168 Livraisons à l'exportation dans des pays tiers en provenance d'Allemagne

169 Vente à distance conformément à l'article 3c de la loi sur la TVA (par exemple livraisons à des particuliers)

170 Autres :

171 **2.4 Des marchandises sont importées en Allemagne et ensuite**

172 vendues directement à un client en Allemagne

173 utilisées exclusivement pour des livraisons de travaux à façon en Allemagne

174 livrées directement / introduites pour usage propre sur le reste du territoire de la Communauté

175 livrées directement sur le territoire tiers

176 transférées directement dans un entrepôt en Allemagne (merci de bien vouloir joindre les contrats de stockage)

177 **2.5 Opérations en amont**

178 Livraisons de travaux à façon ou autres prestations en tant que redevable au sens de l'article 13b, paragraphe 5 de la loi sur la TVA

179 Acquisitions intracommunautaires en Allemagne au sens de l'article 1, paragraphe 1, numéro 5 de la loi sur la TVA

180 Dette fiscale pour les opérations triangulaires intracommunautaires au sens de l'article 25b, paragraphe 2 de la loi sur la TVA

Ligne 181 **Nom** selon les lignes 7 et 9

182 **3. Informations sur la déclaration et le reversement de la TVA**

183 **3.1 Montant des chiffres d'affaires en Allemagne** (estimé)

l'année de l'ouverture de l'établissement EUROS

l'année suivante EUROS

184

185 **3.2 Montant de l'impôt à verser / Excédent** (estimé)

EUROS

186 1 = Montant de l'impôt à verser (estimé) Montant :

2 = Excédent (estimé)

187 Le mois calendaire est choisi à la place du trimestre civil comme période pour laquelle une déclaration périodique provisoire doit être déposée, car l'excédent dépasse vraisemblablement les limites de l'article 18, paragraphe 2a, phrase 1 au sens du paragraphe 2, phrase 6 de la loi sur la TVA.

188 **3.3 Exonération fiscale**

Des chiffres d'affaires exonérés totalement ou partiellement conformément à l'article 4 de la loi sur la TVA sont réalisés :

189 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité (article 4, n° de la loi sur la TVA)

190

191 **3.4 Taux d'imposition**

Des chiffres d'affaires soumis au taux réduit d'imposition conformément à l'article 12, paragraphe 2 de la loi sur la TVA sont réalisés :

192 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité (article 12, paragraphe 2, n° de la loi sur la TVA)

193 **3.5 Imposition au taux moyen**

Des chiffres d'affaires exonérés totalement ou partiellement soumis à l'imposition au taux moyen conformément à l'article 24 de la loi sur la TVA sont réalisés :

194 Non Oui Nature du chiffre d'affaires / de l'activité (article 24, paragraphe 1, n° de la loi sur la TVA)

195

196 **3.6 Imposition théorique / imposition réelle des rémunérations**

La TVA est calculée d'après les rémunérations convenues (**imposition théorique**).

197 ou

198 les rémunérations perçues. L'**imposition réelle** est demandée, car

199 le chiffre d'affaires total extrapolé à l'année civile pour l'année de création ne s'élèvera vraisemblablement pas à plus de 600 000 euros.

200 la société est exonérée, conformément à l'article 148 du Code des impôts, de l'obligation de tenir des registres et d'établir des comptes périodiques sur la base de bilans annuels.

201 **3.7 Numéro d'identification TVA**

202 Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour participer à l'échange intracommunautaire de marchandises et de services.

Informations supplémentaires pour les personnes morales qui ne sont pas des entrepreneurs ou qui n'acquièrent pas d'objets pour leur entreprise :

203 Un numéro d'identification TVA est demandé, au motif que

204 des acquisitions intracommunautaires sont imposables, car le seuil d'acquisition de 12 500 euros par an

205 est vraisemblablement dépassé (article 1a, paragraphe 3 de la loi sur la TVA).

206 n'est vraisemblablement pas dépassé, mais il est renoncé à la règle du seuil d'acquisition pour une durée d'au moins deux années civiles (article 1a, paragraphe 4 de la loi sur la TVA).

207 des véhicules neufs ou certaines marchandises soumises à accises sont acquis (article 1a, paragraphe 5 de la loi sur la TVA).

208 Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour les échanges de biens sur Internet par l'intermédiaire d'une / de plusieurs interface(s) électronique(s) au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA.

209 Le numéro d'identification TVA suivant a déjà été attribué pour une activité antérieure :

210 Numéro d'identification TVA DE Date d'attribution : (JJ.MM.AAAA)

Ligne

211	Nom selon les lignes 7 et 9	
212	3.8 Remboursement de la TVA supportée en amont (Office central fédéral des impôts)	
213	Des demandes de remboursement des montants de TVA supportée en amont ont-elles été faites dans le passé pour l'entreprise ?	
214	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
215	Merci de bien vouloir indiquer la période et les références.	
216	Période (JJ.MM.AAAA)	Références
217		
218	3.9 Numéro EORI (Economic Operators' Registration and Identification number - Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques)	
219	Numéro EORI, s'il a été attribué :	
220		
221	3.10 Procédure d'imposition spéciale « Guichet unique » pour les entrepreneurs établis dans un autre État membre de l'Union européenne	
222	Seulement pour les livraisons effectuées au sein d'un État membre par un opérateur d'interfaces électroniques (article 3, paragraphe 3a, phrase 1 de la loi sur la TVA), les ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et les autres prestations effectuées pour un non-entrepreneur établi en Allemagne :	
223	<input type="checkbox"/>	La société recourra à la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique ») (article 18j de la loi sur la TVA). La société déclarera les chiffres d'affaires concernés à l'autorité compétente dans l'État de résidence.
224	<input type="checkbox"/>	La société est établie seulement dans un État membre et le montant total - hors TVA - des ventes à distance intracommunautaires (article 3c, paragraphe 1, phrases 2 et 3 de la loi sur la TVA) et des services de télécommunications, des services de radiodiffusion et de télévision ou des autres prestations effectuées par voie électronique pour des non-entrepreneurs établis en dehors de l'État de résidence dans d'autres États membres ne dépasse pas 10 000 euros, ni pour l'année civile considérée, ni pour l'année civile précédente.
225	<input type="checkbox"/>	Les chiffres d'affaires concernés de la société seront imposables dans l'État de résidence.
226	<input type="checkbox"/>	La société renonce pour au moins deux années civiles à l'imposition des chiffres d'affaires concernés dans l'État de résidence.
227	<input type="checkbox"/>	La société recourra à la procédure d'imposition spéciale (« Guichet unique ») (article 18j de la loi sur la TVA). La société déclarera les chiffres d'affaires concernés à l'autorité compétente dans l'État de résidence.
228	<input type="checkbox"/>	La société déclarera les chiffres d'affaires concernés directement en Allemagne.
229	3.11 Chiffres d'affaires dans le domaine des échanges de biens sur Internet	
230	Informations sur le canal de distribution	
231	<input type="checkbox"/>	La société ou l'entrepreneur individuel vend sur sa propre boutique Internet.
232		Adresse Internet (URL)
233	<input type="checkbox"/>	La société ou l'entrepreneur individuel exercera son activité par l'intermédiaire d'une / de plusieurs interface(s) électronique(s) au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA. Une interface électronique au sens de l'article 25e, paragraphe 5 de la loi sur la TVA est un marché électronique, une plateforme électronique, un portail électronique ou une structure semblable.
234	Dans ce cas, il convient de remplir le feuillet Échange de biens sur Internet (FsEEBInternet).	
235	Remarque : Un numéro d'identification TVA est nécessaire pour justifier de l'enregistrement fiscal vis-à-vis de l'opérateur de l'interface (numéro 3.7).	
236	3.12 Qualité de redevable du bénéficiaire dans le cas de travaux de construction et / ou de services de nettoyage de bâtiments	
237	<input type="checkbox"/>	L'octroi d'un justificatif de la qualité de redevable du bénéficiaire dans le cas de travaux de construction et / ou de services de nettoyage de bâtiments est demandé (formulaire USt 1 TG).
238	<input type="checkbox"/>	Le montant des travaux de construction effectués au sens de l'article 13b, paragraphe 2, numéro 4 de la loi sur la TVA dépasse vraisemblablement 10 % du chiffre d'affaires mondial (somme des chiffres d'affaires imposables et non imposables en Allemagne).
239	<input type="checkbox"/>	Le montant des services de nettoyage de bâtiments effectués au sens de l'article 13b, paragraphe 2, numéro 8 de la loi sur la TVA dépasse vraisemblablement 10 % du chiffre d'affaires mondial (somme des chiffres d'affaires imposables et non imposables en Allemagne).
240	Remarque : Les conditions nécessaires à l'octroi de l'attestation doivent être présentées de manière convaincante et adéquate dans une annexe.	
241	3.13 Transports de personnes	
242	Des transports de personnes sont effectués :	
243	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui (Merci de bien vouloir remplir le feuillet Transports de personnes (FsEEBIPersb).)

Ligne	Nom	
241	selon les lignes 7 et 9	
242	3.14 Remise de déclarations périodiques / Demande de prolongation permanente des délais	
243	Les entrepreneurs ont jusqu'au 10 ^{ème} jour à compter de la fin de la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée pour transmettre par voie informatique authentifiée une déclaration périodique par un jeu de données prescrit officiellement (article 18, paragraphe 1, phrase 1 de la loi sur la TVA), dans laquelle la taxe pour la période pour laquelle une déclaration périodique doit être déposée (acompte) doit elle-même être calculée. Un certificat est nécessaire à la transmission électronique authentifiée. Vous pouvez obtenir ce certificat après vous être inscrit gratuitement à l'adresse www.elster.de . Veuillez noter que l'enregistrement peut prendre jusqu'à deux semaines (sans prise en compte des délais postaux). Vous trouverez à la page www.elster.de/elsterweb/softwareprodukt des programmes de transmission électronique.	
244		
245	<input type="checkbox"/> La société ou l'entrepreneur individuel fera une demande de prolongation d'un mois des délais de transmission des déclarations périodiques et d'acquiescement des acomptes de TVA.	
246	Dans le cas de l'obligation de remettre tous les mois des déclarations périodiques, un acompte exceptionnel doit être calculé et acquitté. La demande de prolongation permanente des délais / de déclaration de l'acompte exceptionnel doit être transmise par voie informatique authentifiée par un jeu de données prescrit officiellement (article 48, paragraphe 1, phrase 2 du règlement d'application de la TVA). Des informations sur ce sujet sont disponibles à l'adresse www.elster.de .	
247		
248		
249	4. Annexes	
250	<input type="checkbox"/> Feuille Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) (numéro 1.2)	<input type="checkbox"/> Feuille Installations (FsEEBIEinr) (numéro 1.8)
251	<input type="checkbox"/> Contrats (feuille Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) - numéro 2) (numéro 1.2)	<input type="checkbox"/> Attestation de domicile (numéro 1.11)
252	<input type="checkbox"/> Extrait du registre (étranger) (feuille Entités et sociétés (FsEEBIKoeGes) - numéro 3) (numéro 1.2)	<input type="checkbox"/> Explications des itinéraires des marchandises et des services (numéro 2.1)
253	<input type="checkbox"/> Feuille Détenteurs de parts (FsEEBIAnt) relatif au feuille Entités et sociétés	<input type="checkbox"/> Contrats de stockage (numéro 2.4)
254	<input type="checkbox"/> Consentement à l'envoi de courriers électroniques non cryptés par les autorités fiscales selon l'article 87a, paragraphe 1, phrase 3, demi-phrase 2 du Code des impôts (numéro 1.3)	<input type="checkbox"/> Feuille Échange de biens sur Internet (FsEEBIInternet) (numéro 3.11)
255	<input type="checkbox"/> Procuration (numéro 1.5)	<input type="checkbox"/> Justificatif Qualité de redevable (numéro 3.12)
256	<input type="checkbox"/> Procuration de réception (numéro 1.6)	<input type="checkbox"/> Feuille Transports de personnes (FsEEBIPersb) (numéro 3.13)
257	<input type="checkbox"/> Mandat de débit SEPA (numéro 1.7)	<input type="checkbox"/>
258		
259		
260		
261		
262		
263	Remarque : Les renseignements à porter dans le présent formulaire sont requis sur la base des articles 27, 85, 88, 90, 93 et 97 du Code des impôts.	
264	Remarque concernant la protection des données :	
265	Veuillez trouver dans la lettre d'information générale de l'administration fiscale des informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans l'administration fiscale, à vos droits en vertu des dispositions du règlement général sur la protection des données et à vos interlocuteurs pour les questions ayant trait à la protection des données. Vous trouverez cette lettre d'information à l'adresse suivante : www.finanzamt.de (à la rubrique « <i>Datenschutz</i> / Protection des données ») ou auprès de votre bureau des finances.	
266		
267		
268	Lieu, date	Signature(s) de l'entrepreneur ou du (de la) gérant(e) ou de l'associé(e) habilité(e) à représenter l'entreprise ou de tou(te)s les associé(e)s ou de tou(te)s les détenteurs (détentrices) de participations ou du / de la (des) représentant(e)s ou mandataire(s)
269		
270		